



Vie communale    Projet de Ville    Commerce    Mobilité    Sécurité    Environnement    Urbanisme    Travaux Propreté    Emploi    Logement    Quartier    Sports    Jeunesse    Social    Culture  
 Enseignement    Tourisme    civil    International    Finances

## Communiqué Conseil du 25/03/2013



### Conseil communal de la Ville de Liège du lundi 25 mars 2013

Ce lundi 25 mars 2013, le Conseil communal de la Ville de Liège, réuni à l'Hôtel de Ville, est amené à se prononcer sur les dossiers suivants :

- Le Conseil communal liégeois signe la "Charte contre le racisme"
- Paiement du stationnement par SMS
- Un quatrième quartier pour la rénovation urbaine
- Commission communale "Femmes et Ville": désignation des membres
- Conseil Consultatif Communal des Aînés de la Ville de Liège

#### Le Conseil communal liégeois signe la « Charte contre le racisme »

C'est dans le cadre de Mars Diversités qui connaît sa troisième édition cette année que le Bourgmestre Willy Demeyer a souhaité inviter les membres du Conseil communal à parapher la charte contre le racisme.

Pour rappel, c'est le 29 mai 1995, que le Conseil communal de la Ville de Liège adoptait pour la première fois le texte de la Charte contre le racisme à l'unanimité des partis démocratiques.

La volonté du Collège est que cette démarche se répète désormais à l'entame de chaque législature communale.

Le texte est libellé comme suit:

"Le Conseil communal de Liège s'oppose à toute forme de discrimination raciale, ethnique, philosophique ou religieuse et s'engage à garantir un accès égal pour tous à tous les services de la Ville.

Il s'oppose tout particulièrement à toute forme de discrimination raciale observée, vécue ou commise par le personnel communal dans l'exercice de ses fonctions.

Dans le respect de la Constitution belge, il encourage la participation des personnes de toutes les origines à tous les niveaux de la vie communale."

La volonté de la Ville de Liège est d'œuvrer au mieux vivre ensemble en créant les conditions d'un dialogue harmonieux entre tous les Liégeois et en considérant que leur origine culturelle est un atout plutôt qu'un handicap.

Dans le cadre de sa politique des relations interculturelles, le Collège a choisi de structurer son action autour du projet « Le Rêve de Martin » en hommage à Martin Luther King.

Ainsi, chaque signataire recevra un ensemble de cartes postales illustrant en citations et en projets liégeois la manière dont la Ville de Liège entend relever le défi de l'interculturalité.

« Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères  
 sinon nous allons mourir ensemble comme des idiots »  
 Martin Luther King.



#### Paiement du stationnement par SMS

Souhaitant développer le recours à des moyens de paiement sécurisés et faciles pour le citoyen, le Collège propose au Conseil d'adopter le Cahier spécial des Charges relatif à l'avenant du Marché régissant le paiement du stationnement sur voiries.

Ce marché prendra cours le 26 mai 2013 pour se terminer le 25 mai 2016.

Pour rappel, le recours à ce type de technologie vise à proposer plus de souplesse d'utilisation à l'usager et ne modifie en rien la politique tarifaire ou les zones en vigueur :

- plus besoins de petite monnaie ;
- paiement du « juste prix » (durée exacte du stationnement)
- avertissement en cas de dépassement ;

- stationnement flexible.

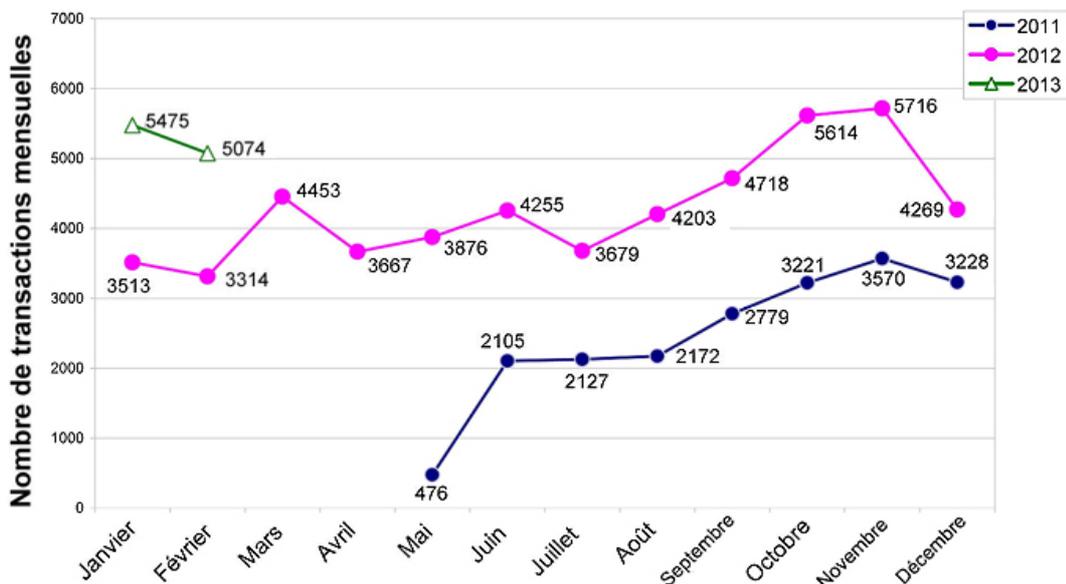
Mis en service en mai 2011 et fonctionnant avec 200 horodateurs de type « Presto 600 », ce service couvre les 4800 places de stationnement sur voiries que compte la Ville de Liège.

Pour l'année 2012, le nombre total de transaction (SMS + WEB) est de 56.623, soit une moyenne de ± 4.700 transactions par mois. Ce moyen de paiement représente +/- 5% du paiement sur voiries (69.000€ par SMS contre 1,4 M€ en monnaie).

Si l'on compare les mois de janvier en 2012 et 2013, on constate une augmentation de 50% d'utilisateurs SMS supplémentaire.

Il s'agit donc pour le Collège d'une évolution positive du projet auquel le public adhère.

### Nombre de transactions de paiements du stationnement sur voirie par SMS à Liège



### Un quatrième quartier pour la rénovation urbaine

Dès 2006, le Collège communal a entamé une large réflexion sur l'avenir du quartier "Cathédrale nord". Souhaitant favoriser des projets visant à ramener des habitants et des commerces dans cette entrée de ville stratégique, le Collège a développé dès 2008, une politique d'acquisition d'immeubles dans le quartier pour y favoriser la création de logements mixtes de qualité ainsi que de rez de chaussée à vocation commerciale et artisanale.

Le projet "Vivre en Ville" faisait d'ailleurs l'objet d'une communication au Conseil lors de la l'explosion de janvier 2010.

Aujourd'hui, le Collège souhaite qu'une partie de ce quartier historique soit reconnu dans un périmètre de rénovation urbaine qui permettra de bénéficier d'un levier financier régional supplémentaire pour développer les opérations de rénovation indispensables à l'avenir de ce quartier.

Le périmètre extérieur proposé est défini autour des rues de Bex, Place du Marché, Neuvise, Cité et Cathédrale jusqu'au carrefour où la rue Cathédrale rejoint Souverain Pont. L'axe central étant la rue Léopold. A l'intérieur du périmètre, les rues Grande Tour, Place Maignet, Violette, Ferdinand Henaux, Epée, Stalon, Sainte-Catherine, Madeleine, Jamin Saint-Roch, Degueudre et Lombard sont concernées.

Si ce périmètre est avalisé par le Gouvernement wallon, il s'agira du quatrième quartier liégeois reconnu après Saint-Léonard, Sainte-Marguerite et Guillemins.

### Commission communale "Femmes et Ville": désignation des membres

Pour rappel, cette commission est une émanation de l'application de la charte "Egalité Femme / Homme", adoptée par le conseil communal de la ville de Liège le 17 décembre 2001.

La Commission "Femmes et Ville", désignée pour 6 ans, a notamment pour missions:

- de formuler toute proposition ou avis relevant des compétences communales sur les politiques, programmes ou projets en relation avec la thématique, soit de sa propre initiative, soit à la demande des autorités communales;

- de les transmettre au Bourgmestre et aux autorités communales.

Lors de la législature 2006-2012, la Commission a réalisé:

- diverses marches exploratoires nocturnes dans les quartiers de Ste-Marguerite, du Carré, du Jardin Botanique, etc. ;
- un avis concernant la prise en compte du « genderbudgeting » dans les plans financiers des projets ;
- en collaboration avec l'Ecole normale Jonfosse, la Commission a organisé des modules de formation de sensibilisation au genre.

Pour être éligible:

- les associations doivent avoir leur siège social - ou antenne effective – sur le territoire de la Ville de Liège ;
- les candidatures doivent émaner d'associations qui développent des activités pour l'émancipation et la défense des droits des femmes ;
- en ce qui concerne les personnes se représentant à titre personnel, elles doivent être motivées et impliquées dans le domaine de l'émancipation et la défense des droits des femmes et pouvoir faire valoir une expertise en la matière.

Chaque membre doit adhérer à la Charte "Egalité Femme / Homme".

16 associations et 5 personnes ont rentré leur candidature auprès du Collège communal au terme de la période d'appel (du 25 janvier au 15 mars 2013).

La diversité et la qualité des candidatures reçues augurent d'un intérêt certain pour ces problématiques visant à instaurer une meilleure prise en compte des intérêts des femmes dans la gestion de la Cité et plus d'égalité entre les genres.



### Conseil Consultatif Communal des Aînés de la Ville de Liège.

Conformément à la circulaire de 2012, le Conseil adopte les nouveaux statuts du CCCS visant à accorder la place qu'il convient aux aînés dans la prise de décisions communales qui les concerne.

Mis en place en 2003, cet outil pour but d'éclairer le Collège et le Conseil communal dans sa prise de décisions relatives à la thématique des seniors par les associations liégeoises qui œuvrent prioritairement au bien-être des aînés.

Conformément aux nouveaux statuts du Conseil Consultatif Communal des Seniors, il sera procédé au renouvellement de ses membres au terme du 30 juin 2013.

Aînés liégeois, faites entendre votre voix !

Les associations qui souhaitent prendre activement part à la politique en faveur des aînés à Liège sont invitées à poser leur candidature auprès du Collège communal, Hôtel de Ville, place du Marché 1 à 4000 Liège avant la date du 12 avril 2013, cachet de la poste faisant foi. Elles seront ensuite soumises pour approbation au Collège et au Conseil communal.

Pour être recevables, les candidatures des associations, fédérations d'associations ou groupements doivent répondre aux critères suivants :

- avoir son siège social – ou antenne effective- sur le territoire de la Ville de Liège ;
- avoir un objet social principalement centré sur la problématique des Aînés ;
- faire preuve d'activités et réalisations effectives en faveur des Aînés de la Ville de Liège ;
- être respectueux de la "déclaration du Conseil communal de Liège" sur les principes fondamentaux des droits de l'Homme.

Pour tout complément d'informations, les demandes peuvent être adressées à:

Bruno Baron au ☎ 04/221 83 54 ou par courriel à ✉ [bruno.baron@liege.be](mailto:bruno.baron@liege.be)

Dans le cadre de leurs groupes de travail 2006-2012, les membres du CCCS se sont particulièrement intéressés aux problématiques suivantes :

- en matière de mobilité, le CCCS souhaite rendre le TEC dans son ensemble, plus adéquat à la situation des seniors. Cela concerne en particulier l'accès et la sortie des bus (la fermeture des portes trop rapide), mais aussi la manière de conduire ainsi qu'un bon équilibrage entre les arrêts et l'aménagement des abris bus ;
- en matière de sécurité, le CCCS a pu constater que les problèmes de sécurité rencontrés par les seniors étaient en partie pris en considération dans le cadre du Plan Zonal de Sécurité. Cependant, ses membres tiennent à souligner que les seniors souhaite une présence effective de l'agent de quartier et qu'il soit connu des seniors, ce qui suppose une politique de communication et de contacts dans les quartiers ;
- en matière de culture, le CCCS souhaite remettre à l'étude l'idée d'un passeport culturel qui permettrait aux seniors d'accéder aux manifestations à des conditions avantageuses ;
- en matière de soins à domicile, le CCCS souligne le développement remarquable des différents services qui permettent aux seniors de rester le plus longtemps possible chez eux, ainsi que leur coordination mais il attire cependant l'attention sur le fait que le cumul des prestations de plusieurs services peut s'avérer trop coûteux pour les personnes à bas revenus. Il faudrait dans ce domaine, comme c'est le cas en soins de santé, trouver un système de plafonnement des coûts.

